

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrPNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No DP 374/34/2025

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 27.02.2025 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 31.12.2024 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants : **Raison sociale ou adresse**

Propriétaire	Commune de Montreux 1820 Montreux
--------------	--------------------------------------

Demandeur	Commune de Montreux Service des espaces publics Section des espaces verts
-----------	---

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Quai Ernest-Ansermet – 1820 Montreux
---------	--------------------------------------

Parcelle No	DP 374
-------------	--------

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Voir point « E »

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre/circonférence à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	Populus nigra « Italica »	Peuplier d'Italie	130 cm / 410 cm	

E. Motifs admis selon la LPrPNP			
<input checked="" type="checkbox"/> Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés <input type="checkbox"/> Arbre mort <input type="checkbox"/> Entrave avérée à l'exploitation agricole <input type="checkbox"/> Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe) <input type="checkbox"/> Aucun motif invocable selon la LPrPNP			
Remarque(s) du responsable communal : Au vu de l'état actuel de l'arbre et des divers symptômes observés — notamment la présence de champignons lignivores (<i>Pleurotus populinus</i>), d'importantes inclusions d'écorce, d'insectes xylophages, ainsi que les résultats du test sonore révélant des cavités à l'intérieur du collet — l'abattage est recommandé			
F. Préavis du service des espaces publics			
<input checked="" type="checkbox"/> favorable à l'abattage <input type="checkbox"/> défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal) <input type="checkbox"/> la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.			
G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité			
<input type="checkbox"/> L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent) <input checked="" type="checkbox"/> Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue) <input type="checkbox"/> Refuser l'abattage pour les motifs suivants : <input type="checkbox"/> Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage <input type="checkbox"/> Autres recommandation d'entretien :			
H. Compensation prévue			
<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle plantation : 1 arbre majeur d'une hauteur de minimum 2m50 à la plantation <input type="checkbox"/> Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)			
I. Affichage au pilier public			
Date d'affichage au pilier public : du 04.03.2025 au 02.04.2025			
J. Remarque(s) éventuelle(s)			

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 28.02.2025

Visa : FA

Le chef de service : Patrick Aubort

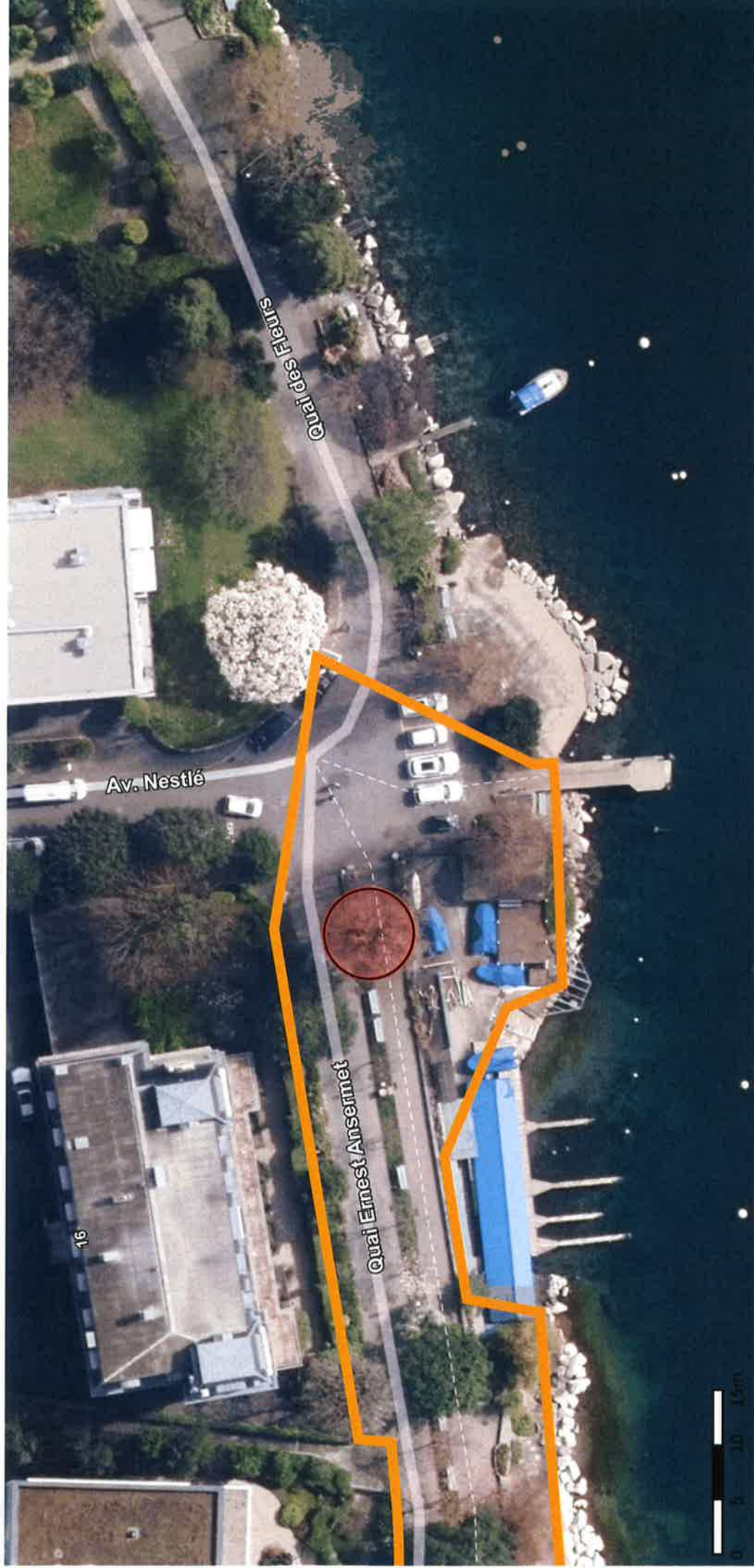
Date : 28.02.2025

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 4.03.2025

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



Demande d'abattage, DP 374, Quai Ernest-Ansermet

Au vu de l'état actuel et des divers symptômes observés (présence de champignons lignivores, notamment Pleurotus populinus, importantes inclusions d'écorce, présence d'insectes xylophages, ainsi que les résultats du test sonore révélant des cavités à l'intérieur du collet), l'abattage est recommandé

Echelle : 1:500

Coordonnées : 2'559'617 / 1'142'085

Date d'impression : 26.02.2025







